

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

L'an 2024, le 16 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 09/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 09/01/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/015 – Service de l'assainissement - Révision tarifs

Vu les dispositions de l'article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 août 2007, modifié relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé ;

Vu la délibération n° 2023/003 en date du 3 février 2023 relative à la révision des tarifs de l'assainissement s'établissant comme suit :

- abonnement principal - part fixe annuelle : 49.52 € (idem 2016)
- prix du m3 : 0.3968 € (0.3483 € en 2016 + 13.92 %)

Vu la nécessité à l'avenir de procéder à d'importants travaux de mise aux normes de la station d'épuration ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser les tarifs de l'assainissement comme suit :

- abonnement principal - part fixe annuelle : 51.01 € (+3.5 %)
- prix du m3 : 0.4107 € (+3.5 %)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/01/2024

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard